Envoyé en préfecture le 24/09/2025
Reçu en préfecture le 24/09/2025
Publié le 26/09/2025
ID : 007-240700864-20250922-ENV2025_033-DE

DÉCISION DU 22 SEPTEMBE 2025 PORTANT SUR L'ACQUISITION DES PARCELLES AR 43, AR 44, AR 46, AR 432 ET AR 434 A VIVIERS

Décision n° ENV2025-033

La Présidente de la Communauté de Communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche,

Vu,

- L'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la gestion des biens et des opérations immobilières des collectivités,
- La délibération n°2020-065 en date du 9 juillet 2020 portant délégation à la Présidente,
- La délibération n°2022-091 du 30 juin 2022 portant délégation à la Présidente,
- L'arrêté n° RH2020-118 en date du 6 août 2020 portant délégation de fonction au cinquième vice-président en charge de la politique de l'eau,

Considérant,

- Que la station de pompage de Saint-Nicolas est placée sur les parcelles AR 39 et AR 40,
- Que le périmètre de protection immédiat est constitué des parcelles AR 39 à AR 42,
- Que la CCDRAGA a conduit des travaux de renouvellement de la canalisation d'aspiration, jusqu'au local de pompage, placé en bordure du stade,
- Que ces travaux ont impacté une réfection de tranchée sur les parcelles AR 432 et AR 434, par lesquelles il faut passer pour accéder à la station de pompage,
- Que les consorts CESCA (Bruno CESCA, Marius CESCA et Carla CESCA) ont donné leur accord pour céder le tènement foncier constitué des parcelles AR 43, AR 44, AR 46, AR 432 et AR 434,

D E C I D E

Au nom de la Communauté de Communes Du Rhône aux Gorges de l'Ardèche (DRAGA),

- **DE VALIDER** l'achat des parcelles AR 43, AR 44, AR 46, AR 432 et AR 434,
- **DE FIXER** le prix d'acquisition à 2 400 € (la TVA ne s'applique pas),
- **DE PRECISER** que les frais inhérents à cette acquisition seront pris en charge par la CCDRAGA,
- **DE PRECISER** que l'acte d'acquisition sera rédigé sous la forme administrative. La Présidente de la Communauté de communes recevra et authentifiera l'acte,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Vice-président en charge de la politique de l'eau, Monsieur Daniel ARCHAMBAULT, à signer le projet d'acte avec les propriétaires,

Fait à Bourg-Saint-Andéol,
Le 22 septembre 2025

La Présidente,
Françoise GONNET-TABARDEL.